

Plan d'études cadre 2020
Bachelor of Arts HES-SO
en Travail social

Hes·so

Table des matières

Préambule : Fonction et finalité du Plan d'études cadre (PEC)	3
1 Le travail social : une profession et une discipline	4
1.1 Les défis du Bachelor en Travail social	4
1.2 Les métiers historiques du travail social	5
1.2.1 Le service social	5
1.2.2 L'animation socioculturelle	5
1.2.3 L'éducation sociale	6
2 Le concept de formation	7
2.1 Le référentiel de compétences pour la formation	7
2.2 L'alternance intégrative	8
2.3 L'approche programme	8
2.4 Le portfolio	8
2.5 Les modalités pédagogiques	9
3 L'organisation des études	10
3.1 Les formes d'études	10
3.2 Le volume de travail	10
3.3 Les trois parties de la formation	10
3.4 Planification des études	11
4 La formation pratique	12
4.1 La supervision pédagogique	12
5 Les contenus de formation	13
5.1 Les fondamentaux	13
5.2 La spécialisation	15
5.2.1 Option Service social	16
5.2.2 Option Animation socioculturelle	17
5.2.3 Option Education sociale	18
5.3 Les approfondissements	19
5.3.1 Le module interprofessionnel	20
5.3.2 Le module Travail de Bachelor (TB)	20
5.3.3 Le module d'approfondissement (MAP)	21
5.3.4 Le module libre	21
5.3.5 Le module crédits libres	22
6 La mobilité	23
7 Le système de qualification	23
8 La qualité	24
Références	25

Fonction et finalité du Plan d'études cadre (PEC)

Le présent document régit l'aménagement de la formation de la filière Bachelor of Arts HES-SO en Travail social¹ (BATS), dispensée dans les quatre hautes écoles du domaine Travail social de la HES-SO : la Haute école de travail social Fribourg - HETS-FR, la Haute école de travail social de Genève (HETS-Genève), la HES-SO Valais-Wallis - Haute Ecole de Travail Social - HETS, la Haute école de travail social et de la santé Lausanne – HETSL (ci-après, les hautes écoles).

Il se conforme aux exigences fixées par :

- Le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (COMMISSION EUROPÉENNE, 2008)
- Le guide d'utilisation ECTS 2015 (COMMISSION EUROPÉENNE, 2017)
- Le cadre de qualification pour le domaine des hautes écoles suisses (SWISSUNIVERSITIES, 2019B)
- Le Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO (HES-SO, 2014).

En tenant compte de l'ensemble de ces exigences, ce document a pour fonction de définir la conception et les contenus de la formation menant au Bachelor of Arts HES-SO en Travail social et de formuler ainsi un cadre à valeur normative.

La formation Bachelor of Arts HES-SO en Travail social s'inscrit dans le portefeuille de formation du domaine Travail social qui inclut les niveaux Bachelor et Master, ainsi que la formation continue.

Étant soumis à la démarche qualité, il sera appelé à évoluer. L'élaboration du PEC 2020 Bachelor of Arts HES-SO en Travail social (ci-après PEC 2020) est articulée avec la démarche d'autoévaluation de la filière réalisée en 2016 et les pistes de développement préavisées par le Conseil de domaine du 16 novembre 2017 ainsi que la décision du Rectorat du 12 décembre 2017². Le PEC 2020 est envisagé dans la continuité du PEC Bachelor 2006, lequel avait déjà connu des révisions mineures en 2012.

Il tient également compte des recommandations formulées à l'issue de l'autoévaluation au niveau du renforcement du dispositif et de la pédagogie de l'alternance intégrative, de la révision du référentiel de compétences pour la formation et d'une révision de l'architecture de la formation.

Pour favoriser la cohérence de la formation et la visibilité envers les partenaires des milieux professionnels, ainsi que pour permettre la mobilité des étudiant·e·s, le PEC 2020 fixe un cadre commun pour la formation (référentiel de compétences, intitulés des modules, volume en crédits ECTS par module, principaux contenus, formes des études).

Pour maintenir un équilibre entre les conditions-cadres communes et l'autonomie locale, les hautes écoles implémentent ce PEC dans leur programme de formation, en fonction de leurs expertises et de leurs réalités régionales.

1 Dans le document, « Travail social » se réfère, selon le contexte, à la filière de formation, au domaine de formation de la HES-SO ou au champ professionnel.

2 Voir la page web à cet effet sur le site de la HES-SO : <https://www.hes-so.ch/fr/resultats-evaluations-10718.html>

1. Le travail social : une profession et une discipline

1.1 Les défis du Bachelor en Travail social

Globalisation, évolutions démographiques, changements climatiques, migrations, accroissement des inégalités, numérisation d'environnements entiers, ce sont là les grands défis auxquels notre société est confrontée. Tous ces phénomènes impactent d'une manière ou d'une autre de nombreux aspects de la vie en société, du rapport entre les individus et en conséquence le travail social.

En Suisse et dans de nombreux pays européens, le travail social se développe et se professionnalise depuis le début du XX^e siècle. Il a été institué pour réduire de multiples problèmes sociaux et pour venir en soutien à des populations vulnérables. Au cours de son évolution et en référence aux droits humains, il est venu occuper de nouveaux secteurs tels que la prévention et l'insertion socioprofessionnelle, pour soutenir le lien social et la qualité de vie des individus. Aux visées curatives et préventives, il s'inscrit pleinement dans l'innovation sociale et les objectifs de développement durable, pour proposer et offrir, en collaboration avec d'autres professions et disciplines, des solutions nouvelles aux problèmes sociaux complexes qui se posent.

Face aux défis susmentionnés, à l'accélération du temps, aux transformations du monde du travail et des modes de solidarités, aux évolutions technologiques, les travailleuses et travailleurs sociaux, actrices et acteurs de cohésion sociale, ont un rôle important à jouer. Ces professionnel·le·s doivent proposer de nouvelles formes d'accompagnement, favoriser les dynamiques intergénérationnelles ou d'entraide entre pair·e·s, impliquer les individus et/ou des groupes et les aider à développer leur pouvoir d'agir et leur autonomie. Par ailleurs, elles·ils devront assumer un rôle de médiation dans l'utilisation des technologies pour en garantir l'accès et l'utilisation sécurisée.

Engagé·e·s par des pouvoirs publics ou privés, ces professionnel·le·s sont fréquemment en tension entre les attentes de leurs mandants, les ressources qui leurs sont allouées et les attentes des bénéficiaires. Les travailleuses et travailleurs sociaux doivent être en capacité de faire connaître les problématiques sociales qu'elles·ils rencontrent auprès de publics divers pour contribuer à la formation de leurs opinions dans une perspective de transformations sociales.

Le Bachelor of Arts HES-SO en Travail social forme des professionnel·le·s à appréhender les divers champs de l'action sociale et leurs populations, tout en répondant aux exigences de leur mandat et de leur profession. Il prépare les futur·e·s professionnel·le·s à penser avec les évolutions sociales, démographiques, technologiques, qu'elles·ils doivent pouvoir identifier, comprendre et transférer dans leurs actions. La formation est orientée vers l'acquisition de compétences énoncées dans un référentiel. Elle est fondée sur de solides connaissances théoriques, méthodologiques et pratiques nourries notamment par les activités de recherche et de développement du corps enseignant. Elle alterne des périodes d'enseignement avec des périodes de formation pratique. Ainsi, les milieux professionnels sont étroitement associés à la formation des étudiant·e·s.

L'ensemble du cursus se déploie en trois parties. Une première dite généraliste pose les fondamentaux de la profession et de la discipline du travail social. La deuxième consiste en une spécialisation dans l'un de trois des métiers historiques du travail social, à savoir le service social, l'animation socioculturelle et l'éducation sociale. Finalement, une partie dite d'approfondissement permet de développer des thématiques spécifiques et d'entrer dans une dynamique interprofessionnelle. Différentes formes d'études sont proposées, la formation pouvant être suivie à plein temps, en cours d'emploi ou à temps partiel.

La portée généraliste de cette formation duale de 1^{er} cycle en haute école doit garantir à ses diplômé·e·s des perspectives de carrières professionnelles multiples, tout en leur ouvrant les portes du 2^e cycle comme les Masters en Travail social et en Psychomotricité, ainsi qu'une vaste offre de formations postgrades.

1.2 Les métiers historiques du travail social

1.2.1 Le service social

Les assistantes et assistants sociaux interviennent auprès de personnes mineures et/ou adultes confrontées à des difficultés diverses : économiques, familiales, victimes de négligence/maltraitance/violence, de santé, d'insertion sociale et/ou professionnelle, entre autres. Les principes des droits humains et de la justice sociale sont au cœur du service social. La prise en compte des ressources propres de leurs publics ainsi que celles de la collectivité servent de lignes directrices à leur activité.

Les assistantes et assistants sociaux exercent une fonction d'accueil, de soutien, d'orientation et d'accompagnement favorisant l'accès aux droits pour les personnes concernées. Selon les mandats, elles-ils peuvent être amené·e·s à réaliser des enquêtes ou diagnostics sociaux. Elles-ils contribuent à la mise en visibilité des problématiques sociales émergentes et favorisent la prise de conscience collective. Elles-ils participent à des actions d'information et de développement sur les plans associatif et politique avec l'objectif de trouver et/ou de construire des réponses collectives et structurelles aux problèmes individuels.

Les assistantes et assistants sociaux travaillent dans des lieux polyvalents comme des consultations sociales, des centres sociaux, des hôpitaux, des lieux de soins à domicile, des écoles, des entreprises ou dans des services spécialisés, par exemple en protection de l'enfant ou de l'adulte. Elles-ils peuvent

être mandaté·e·s directement par les personnes souhaitant un accompagnement ou par une autorité publique administrative, judiciaire ou privée et peuvent aussi exercer auprès de personnes sous aide contrainte.

1.2.2 L'animation socioculturelle

Les animatrices et animateurs socioculturels interviennent auprès de groupes et de collectivités de tous âges, enfants, jeunes, personnes en situation de handicap et/ou en grandes difficultés sociales, personnes âgées. L'animation socioculturelle se réfère à une éthique démocratique exigeante dans ses finalités et ses actions; elle défend toutes les formes d'expression de la vie des gens qui renforcent le lien social et permettent des échanges entre différentes cultures.

Les animatrices et animateurs socioculturels exercent une fonction de médiation et de facilitateurs du lien social en favorisant les prises de conscience d'identités collectives et en permettant aux communautés d'intérêts de mieux jouer leur rôle. Pour ce faire, elles-ils conduisent des projets pour agir et améliorer les conditions de vie de leurs publics et s'efforcent de faciliter l'accès à l'expression et à l'action des groupes minorisés. Leur intervention vise à permettre une participation volontaire et démocratique faisant appel à la notion de citoyenneté. Elles-ils tiennent compte des conditions sociales, culturelles, économiques et politiques des populations concernées.

Les animatrices et animateurs socioculturels travaillent dans des centres socioculturels, des maisons de quartier, des établissements médico-sociaux, des foyers de jour pour personnes âgées, des institutions socio-éducatives, des syndicats, des mouvements sociaux, des centres culturels, des associations diverses ou dans le travail social hors murs. Elles-ils peuvent être mandaté·e·s par un service public, une institution privée ou une association. Généralement, les publics les approchent sur une base volontaire.

1.2.3 **L'éducation sociale**

Les éducatrices et éducateurs sociaux interviennent auprès de personnes et de groupes de tous âges, enfants, jeunes, adultes, personnes en situation de handicap et/ou en grandes difficultés sociales, personnes âgées. Les principes des droits humains, de bientraitance et d'auto-détermination sont au fondement de l'éducation sociale ainsi que la prise en compte des ressources des personnes, du contexte institutionnel et légal, des termes du mandat reçu et, le cas échéant, des instances de placement.

Les éducatrices et éducateurs sociaux exercent le plus souvent une fonction d'accompagnement participative dans les actes de la vie quotidienne en ajustement constant avec les ressources des personnes, ainsi qu'avec leurs rythmes et les limitations de diverses natures auxquelles elles sont confrontées. Elles-ils favorisent le développement personnel, l'autonomie, l'intégration et la participation sociale par la mise en œuvre de méthodes et de techniques pédagogiques et sociales.

Les éducatrices et éducateurs sociaux travaillent dans une grande diversité d'institutions, de services ou d'organismes d'utilité publique ou de droit privé qui offrent des prestations socio-éducatives, médico-sociales, psychosociales, d'évaluation et d'apprentissage, en internats, en milieux fermés ou ouverts ou dans des structures de jours. Elles-ils peuvent être mandaté·e·s par un service public, une institution privée ou une association et peuvent aussi exercer auprès de personnes sous aide contrainte.

2. Le concept de formation

Le concept de formation prend appui sur la définition internationale du travail social édictée par les fédérations internationales des écoles de travail social et des travailleuses et travailleurs sociaux qui énoncent le périmètre, le cadre théorique et pratique, ainsi que les valeurs fondatrices du travail social :

« Le travail social est une pratique professionnelle et une discipline. Il promeut le changement et le développement social, la cohésion sociale, le pouvoir d'agir et la libération des personnes. Les principes de justice sociale, de droit de la personne, de responsabilité sociale collective et de respect des diversités, sont au cœur du travail social. Étayé par les théories du travail social, des sciences sociales, des sciences humaines et des connaissances autochtones, le travail social encourage les personnes et les structures à relever les défis de la vie et agit pour améliorer le bien-être de tous ». (IASSW & IFSW, 2014)

À partir de cette définition et des objectifs de développement durable (ONU, 2015), le référentiel de compétences s'articule autour d'un profil de huit compétences attendues au terme de la formation. Il tient compte des descripteurs de Dublin (SWISSUNIVERSITIES, 2019A), de comparaisons aux niveaux national et international ainsi que de consultations auprès des milieux académiques et professionnels. Selon Tardif, la compétence est un : « savoir agir complexe prenant appui sur la mobilisation et la combinaison efficace d'une variété de ressources internes et externes à l'intérieur d'une famille de situations » (2006 : 22).

Une importance particulière est accordée au développement de compétences transversales au travail social et à la dimension interprofessionnelle, tout en y intégrant les spécificités des métiers historiques de l'animation socio-culturelle, de l'éducation sociale et du service social. Le référentiel de compétences est principalement utilisé pour décrire les buts visés par la formation, ainsi que pour documenter la progression des acquis au fil de la formation (HES-SO, 2017).

2.1 Le référentiel de compétences pour la formation

Au terme de leur formation, les étudiant·e·s seront capables de...

- 1.** Expliciter, étayer et argumenter les valeurs, les principes éthiques et le cadre déontologique du travail social qui fondent leur action.
- 2.** Évaluer leurs propres ressources et leurs limites dans les dimensions cognitives, émotionnelles, corporelles et sociales, et identifier leurs besoins en matière de professionnalisation.
- 3.** Construire et développer une relation professionnelle dans une posture favorisant le pouvoir d'agir et l'autodétermination des individus, groupes et communautés.
- 4.** Établir des diagnostics de situation, construire, mener et évaluer des projets d'intervention et des actions en se basant sur des connaissances scientifiques, méthodologiques et des savoirs d'action.
- 5.** Développer une pensée critique, questionner le sens de l'action sociale et proposer des modes d'intervention et de transformation sociales pertinents, créatifs et diversifiés, qui intègrent les enjeux sociaux, économiques, culturels et politiques aux niveaux local, national et international.
- 6.** Communiquer de manière claire et adéquate, oralement, par écrit et/ou selon des modalités appropriées, auprès de publics diversifiés et dans des contextes variés.
- 7.** Organiser, coordonner le travail en équipe et en réseau, et collaborer dans des logiques d'interprofessionnalité et d'interdisciplinarité.
- 8.** Comprendre les divers déterminants de l'organisation, se situer et assurer les tâches de gestion, d'administration et de coordination.

2.2 L'alternance intégrative

La formation Bachelor en travail social permet aux étudiant·e·s d'acquérir une formation théorique, méthodologique et pratique de haut niveau académique au cours de laquelle elles construisent leur positionnement professionnel, développent des compétences réflexives, relationnelles, et communicationnelles, en école et dans les milieux professionnels.

Le PEC 2020 développe, comme colonne vertébrale à toute la formation, un concept pédagogique basé sur une pédagogie de l'alternance intégrative qui associe les espaces de formations théorique et pratique autour d'objectifs de formation communs, négociés par les deux espaces théorique et pratique (LERBET, 1995). Cette alternance intégrative repose sur l'articulation entre savoirs et compétences et sur la réflexion que mènent les étudiant·e·s dans leurs interventions. Elle s'appuie sur la co-construction de dispositifs pédagogiques et la coopération entre les équipes pédagogiques académiques et professionnelles.

2.3 L'approche programme

Les études sont organisées selon une approche programme favorisant l'acquisition progressive des compétences et le développement d'une identité professionnelle basée sur des connaissances scientifiques et l'alternance intégrative des savoirs théoriques et d'action (PRÉGENT, BERNARD, & KOZANITIS, 2009). Cette approche programme ambitionne de garantir la cohérence du cursus modulaire en vue du développement des compétences visées en fin de formation. L'approche programme veille à la cohérence en proposant des enseignements compatibles les uns avec les autres, ainsi que les méthodes d'enseignement et d'évaluation les plus adaptées au service du développement des compétences attendues en fin de formation. Cette organisation vise à assurer l'ajustement des apprentissages, en termes d'articulation entre objectifs, contenus, méthodes d'évaluation et stratégies d'enseignement. Le portfolio fait partie intégrante de ce concept d'enseignement et s'inscrit dans la volonté de garantir la meilleure cohérence possible.

2.4 Le portfolio

Un portfolio³ accompagne les étudiant·e·s dans le processus d'acquisition des huit compétences attendues en fin de formation. Pour Berthiaume & Daele (2010), le portfolio est un outil qui vise le développement d'une perspective réflexive de l'apprentissage telle que l'autoévaluation et la compréhension de ses propres processus et méthodes d'apprentissage. Il favorise une mise en évidence et la valorisation des expériences d'apprentissage, une autonomie et une responsabilisation dans son propre processus d'apprentissage dans un cadre pédagogique défini au départ avec un·e enseignant·e ou référent·e de formation.

Chaque haute école organise les modalités d'accompagnement des étudiant·e·s pour leur permettre d'alimenter et documenter régulièrement l'acquisition des compétences. Le portfolio peut prendre des formes variées et se travailler sur un support numérique.

L'étudiant·e est responsable de la constitution de son portfolio et de l'autoévaluation de ses apprentissages. Elle·il décrit et analyse ses apprentissages dans une perspective critique et les documente par des exemples concrets venant illustrer le développement des huit compétences attendues en fin de formation.

Le portfolio constitue un support aux évaluations de différents modules dans le cursus de formation en école et sur le terrain. Dans les premiers deux semestres de la formation, le travail sur le portfolio est rattaché au module « Processus de formation et de recherche ». A partir du troisième semestre, le travail sur le portfolio et son accompagnement sont liés aux modules de la spécialisation, des approfondissements et de formation pratique. Dans le cadre d'une formation professionnalisante, le portfolio représente une trace personnelle et détaillée des apprentissages et des compétences développées par les étudiant·e·s lors de leur formation. Il peut ainsi soutenir l'employabilité des diplômé·e·s.

³ Cf. pour une information sur la définition du terme portfolio : www.unil.ch/files/live/sites/cse/files/shared/brochures/memento_portfolio.pdf

2.5 Les modalités pédagogiques

Les formes d'apprentissages s'inscrivent dans les enjeux en matière d'enseignement supérieur tels que le développement d'un enseignement centré sur l'apprentissage, le développement des compétences spécifiques et génériques, l'apprentissage tout au long de la vie, l'internationalisation des programmes et l'employabilité des diplômé·e·s, auxquels viennent s'ajouter les défis liés à la digitalisation et à la durabilité.

Les modalités pédagogiques soutenues par les nouvelles technologies visent à favoriser les apprentissages et l'autonomie des étudiant·e·s. Elles sont actualisées en fonction des innovations en la matière et répondent à quelques principes :

- Le développement d'une pédagogie de l'alternance à partir de situations ou familles de situations professionnelles, afin d'explorer – dans ses multiples dimensions (théoriques, méthodologiques, pratiques) – la complexité de l'agir professionnel
- La mise en visibilité et la valorisation de la recherche dans l'enseignement
- L'attention portée à l'interdisciplinarité et interprofessionnalité
- Le développement de modalités pédagogiques participatives dans les cours, travaux de groupe, ateliers ou laboratoires
- L'organisation d'espaces de co-construction avec les étudiant·e·s d'une partie des contenus, en lien avec des problématiques ou projets spécifiques
- Le développement des liens et espaces de rencontre école-terrains (visites pratiques ou journées interprofessionnelles et/ou interdisciplinaires, etc.)
- L'utilisation de méthodes pédagogiques innovantes et actualisées (classes inversées, e-learning, blended-learning, etc.)

3. L'organisation des études

3.1 Les formes d'études

Les étudiant·e·s peuvent suivre leur formation selon trois formes différentes : à plein temps, en emploi et à temps partiel.

La durée ordinaire des études est :

- À plein temps, de 6 semestres d'études
- En emploi, de 8 semestres d'études ; l'étudiant·e doit occuper une fonction dans le Travail social correspondant à un taux d'activité d'au moins 50% d'un équivalent plein temps, dans une institution partenaire de la HES-SO
- À temps partiel, de 10 semestres d'études, en règle générale

3.2 Le volume de travail

La formation représente un total de 180 crédits ECTS.

1 crédit ECTS correspond à 25 à 30 heures de travail de l'étudiant·e, intégrant 12 périodes, au maximum, d'enseignement en présentiel, ainsi que du temps de travail encadré sous la supervision d'un·e enseignant·e et du temps de travail personnel.

Pour chaque module, dont ceux de la formation pratique, le nombre de crédits ECTS est défini et indique les volumes de temps de fréquentation et de temps de travail personnel de l'étudiant·e. Les semaines des inter-semestres d'automne et de printemps sont des périodes de préparation aux examens, d'examens, de répétitions, de formation pratique, de participation à des projets spécifiques, et selon les hautes écoles, de soutenance du Travail de Bachelor.

3.3 Les trois parties de la formation

La formation est construite en trois parties articulées selon une approche programme :

1. Les fondamentaux

- Les 10 modules fondamentaux
→ CHAPITRE 5.1
- La 1^{ère} période de formation pratique qui s'inscrit dans un champ professionnel à choix
→ CHAPITRE 4
- Le module intervention et professionnalité

2. La spécialisation

- Les 3 modules appartenant à l'option choisie par l'étudiant·e
→ CHAPITRE 5.2
- La 2^e période de formation pratique, rattachée à l'option choisie par l'étudiant·e
→ CHAPITRE 4

3. Les approfondissements

- Le module interprofessionnel
→ CHAPITRE 5.3.1
- Le module Travail de Bachelor
→ CHAPITRE 5.3.2
- Le module d'approfondissement à choix sur une vingtaine d'offres mises à disposition par les hautes écoles
→ CHAPITRE 5.3.3
- Le module libre
→ CHAPITRE 5.3.4
- Le module crédits libres
→ CHAPITRE 5.3.5
- Le module professionnalité et recherche

3.4 Planification des études

Les deux schémas suivants indiquent la distribution des modules⁴ par semestre.

Formation à plein temps

S1	S2	S3	S4	S5	S6
F1		Intv1	AS/ASC/ES-1	MAP	Intv2
F2	F6	FP1	AS/ASC/ES-2	CL	FP2
F3	F7		AS/ASC/ES-3	Intpro	
F4	F8		TB		
F5	F9		ML		
F10					
Les fondamentaux			La spécialisation		
			Les approfondissements		

Formation en emploi

La planification suivante sert de guide pour la mise en œuvre des programmes de formation de chaque haute école. La distribution des modules dans les parties de spécialisation et des approfondissements peut varier d'une haute école à l'autre. À noter que les modules MAP sont organisés durant le semestre d'automne, dans une temporalité commune aux quatre hautes écoles.

S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8
F1		F4	F8	MAP	AS/ASC/ES-1	TB	
F2	F6	F5	F9	CL	AS/ASC/ES-2	ML	AS/ASC/ES-3
F3	F7	F10				Intv2	
		Intv1				Intpro	
FP1				FP2			
Les fondamentaux				La spécialisation			
				Les approfondissements			

Formation à temps partiel

La formation à temps partiel s'inscrit dans la structure programmatique générale, tout en répartissant les temps d'apprentissage sur une durée plus étendue.

- 4 **F1 - F10** Modules fondamentaux
Intv1 Module intervention et professionnalité
Intv2 Module professionnalité et recherche
FP1 - 2 Modules de formation pratique
AS/ASC/ES 1 - 3 Modules de l'option (AS/ASC/ES)

- TB** Module Travail de Bachelor
ML Module libre
MAP Module d'approfondissement
CL Module crédits libres
Intpro Module interprofessionnel

4. La formation pratique

La formation pratique est une mise en situation professionnalisante des étudiant·e·s qui contribue au développement des compétences attendues au terme de la formation dans une perspective d'alternance intégrative (CHAP. 2.2). Elle s'inscrit dans le dispositif de formation pratique de la HES-SO et fait l'objet de documents normatifs spécifiques.

Les modules de formation pratique correspondent à un volume total de 54 crédits ECTS, répartis en deux modules de 27 crédits ECTS chacun et englobant deux parties :

- Une partie de formation « terrain », réalisée dans un lieu de formation pratique et qui équivaut à 24 crédits ECTS
- Une partie « intégration », réalisée en haute école et qui équivaut à 3 crédits ECTS

Le premier module (FP1) est intégré à la partie des fondamentaux, le second (FP2) à la partie de spécialisation :

- À plein temps au 3^e semestre et 6^e semestre
- En emploi du 1^{er} au 4^e semestre et du 5^e au 8^e semestre
- À temps partiel, elle se déroule en principe entre le 4^e et 5^e semestre et entre le 8^e et 10^e semestre

Les deux périodes de formation « terrain » ont chacune une durée effective de 680 heures. Elles se déroulent, pour les étudiant·e·s à plein temps, sur un maximum de 22 semaines.

- Pour les étudiant·e·s à plein temps dans leur cursus ordinaire, elles se déroulent, pour la FP1, durant le semestre d'automne, et pour la FP2, durant le semestre de printemps. Ces périodes de formation « terrain » peuvent démarrer avant le début des semestres académiques.
- Pour les étudiant·e·s en emploi, une partie de leur activité professionnelle compte comme formation pratique. Il leur est reconnu 170 heures de leur pratique professionnelle comme formation pratique par semestre académique.
- Les étudiant·e·s à temps partiel peuvent réaliser chacune des périodes de formation « terrain », sur une période de un à deux semestres totalisant 680 heures.

4.1

La supervision pédagogique

La supervision pédagogique vise l'analyse et le développement des interventions professionnelles de l'étudiant·e, elle favorise un questionnement de ses actes, de ses responsabilités, de son engagement et de sa capacité à créer des liens interpersonnels. Elle contribue directement à l'acquisition des compétences, soutient le développement et l'intégration des apprentissages effectués durant la formation pratique, ainsi que la construction de son identité professionnelle. Cet acte de formation professionnel, qui s'inscrit dans un processus relationnel entre la ou le superviseur·e et l'étudiant·e dans une durée déterminée, est rythmé par des entretiens réguliers. La supervision pédagogique peut être individuelle et/ou en groupe. Elle doit avoir une durée de 20 heures, normalement réparties sur les deux modules de formation pratique.

5. Les contenus de formation

5.1 Les fondamentaux

Les dix modules fondamentaux regroupent les aspects disciplinaires et méthodologiques ainsi que les outils nécessaires à la compréhension du travail social et préparent à l'intervention. Ils visent également à développer une posture critique et réflexive. Deux d'entre eux sont filés (F1 et F10) sur deux semestres. La première période de formation pratique est intégrée à cette partie.

Module	Description	Crédits ECTS
F1 Processus de formation et de recherche	- Projet de formation, analyse de l'expérience : portfolio, référentiel de compétences - Rapport au savoir, introduction à la démarche scientifique - Outils de formation et de recherche : écriture, recherches documentaires, fiches de lectures, normes de références, plagiat - Préparation FP1 : présentation des métiers, recherche d'une place, entrée en FP, contractualisation ...	6
F2 Rapports sociaux et inégalités	- Rapports sociaux : inégalités, discriminations, intersectionnalité - Objectifs de développement durable - Développement de la personne tout au long de la vie <i>Thématiques</i> Vieillesse, Handicap, Famille, ...	6
F3 Modèles et méthodes d'intervention	- Complexité de l'intervention : approches individuelle, collective et communautaire - Méthodologies d'observation - Approches systémique, cognitive et comportementale, développement du pouvoir d'agir - Analyse de l'activité ...	6
F4 Discipline et profession du travail social	- Histoire du travail social et des métiers historiques - Sociologie des professions - Transformations du travail social : écologie, digitalisation, etc. - Champs professionnels et publics du travail social ...	6
F5 Cadres éthique, déontologique et juridique de l'intervention	- Droits fondamentaux, droits humains, droits de la personne et de la famille - Valeurs éthiques et déontologiques du travail social, normes et représentations - Pensée critique, argumentation et délibération ...	6

Module	Description	Crédits ECTS
F6 Communication et collaboration	- Théories et outils de communication, d'animation et de médiation - Travail en équipe - Travail en réseaux, interprofessionnalité - Communication orale, écrite et numérique en situation de travail, protection des données et confidentialité ...	6
F7 Relation professionnelle et participation	- Relation d'aide, accompagnement, autodétermination et participation - Techniques d'entretien - Gestion de conflits - Approches interculturelles ...	6
F8 Politiques sociales	- Politiques sociales - Assurances sociales - Droit du travail <i>Thématiques</i> Pauvreté, Travail et insertion, Enjeux démographiques, Migration, ...	6
F9 Organisations et gestion de projet	- Politiques publiques - Modèles d'organisations et de gestion des institutions sociales - Analyse institutionnelle - Outils de gestion administrative et organisationnelle (rapports, budgets, plannings, etc.) - Méthodes et outils de gestion de projet ...	6
F10 Engagement personnel et professionnel	- Soins, intimité et corporéité - Expression et émotions - Prévention, intervention en situations de violence - Investissement personnel et professionnel, santé au travail ...	6
Intv1 Intervention et professionnalité	- Portfolio - Journées thématiques à choix - Rencontres école/terrains ...	3
FP1 1^{ère} période de formation pratique	Partie terrain : 24 ECTS - Elaboration, réalisation, évaluation DCPT - Documentation portfolio ... Partie intégration : 3 ECTS - Analyse des pratiques - Supervision pédagogique ...	27

5.2 **La spécialisation**

La spécialisation se compose des trois modules appartenant à l'option choisie par l'étudiant·e et axés sur les contenus spécifiques de chacun des trois métiers historiques du travail social :

Service social → PAGE 16

Animation socioculturelle → PAGE 17

Éducation sociale → PAGE 18

Le second module de formation pratique fait partie de l'option choisie.

Dans le module « Professionnalité » de chacune des options, du temps supplémentaire est attribué pour le portfolio et la préparation de la seconde période de formation pratique.

5.2.1 **Option Service social**

Module	Description	Crédits ECTS
AS1 Professionnalité	▪ Portfolio ▪ Préparation FP2 ▪ Champs professionnels, publics et enjeux : aide sociale, vieillesse, milieu carcéral, hospitalier, psychiatrique, etc. ▪ Fonctions, rôles et posture professionnelle ▪ Assurances sociales et aide sociale ▪ Pauvreté, et politiques d'insertion ▪ Protection de l'enfant et de l'adulte ▪ Droit appliqué à des champs spécifiques : famille, migration, délinquance, travail ▪ ...	9
AS2 Modèles et méthodes d'intervention	▪ Approches individuelles et collectives ▪ Développement du pouvoir d'agir ▪ Travail avec les familles ▪ Techniques d'entretien dans des contextes variés : consultations, à domicile, permanences sociales ▪ Gestion de projets ▪ Gestion administrative : budgets, comptabilité, suivis de dossiers, rapports, recherches de fonds, de logement ▪ ...	6
AS3 Actions spécifiques et enjeux	▪ Evolutions du service social : les politiques publiques face aux changements de société ▪ Développement durable et digitalisation : enjeux pour les bénéficiaires et pour les professionnels <i>Thématiques à choix</i> Addictions, Santé mentale, Migration, Vieillesse, ...	6
FP2 2^e période de formation pratique	Partie terrain : 24 ECTS ▪ Elaboration, réalisation, évaluation DCPT ▪ Documentation portfolio ▪ ... Partie intégration : 3 ECTS ▪ Analyse des pratiques ▪ Supervision pédagogique ▪ ...	27

5.2.2 **Option Animation socioculturelle**

Module	Description	Crédits ECTS
ASC1 Professionalité	▪ Portfolio ▪ Préparation FP2 ▪ Histoire, fondements et perspectives de l'ASC ▪ Approches participatives et communautaires ▪ Champs professionnels, publics et enjeux : maisons de quartiers, milieux ouverts et hors murs, résidentiel, EMS, etc. ▪ Fonctions, rôles et posture professionnelle ▪ Contextes institutionnels, cadres normatifs et droit appliqué : associations, patentes, autorisations ▪ ...	9
ASC2 Modèles et méthodes d'intervention	▪ Méthodologie de gestion de projet : conception, développement et mise en œuvre ▪ Outils et techniques en ASC ▪ Gestion de groupes et de situations complexes ▪ Gestion d'équipes et d'équipements ▪ Communication avec les publics, les administrations et les autorités politiques ▪ Gestion administrative : budgets/comptabilité, rapports, recherche de fonds ▪ ...	6
ASC3 Actions spécifiques et enjeux	▪ Démocratie, citoyenneté et espace public ▪ Participation culturelle et médiation culturelle ▪ Défis du développement durable et digitalisation pour les professionnel-le-s et les publics ▪ ...	6
FP2 2^e période de formation pratique	Partie terrain : 24 ECTS ▪ Elaboration, réalisation, évaluation DCPT ▪ Documentation portfolio ▪ ... Partie intégration : 3 ECTS ▪ Analyse des pratiques ▪ Supervision pédagogique ▪ ...	27

5.2.3 Option Education sociale

Module	Description	Crédits ECTS
ES1 Professionalité	▪ Portfolio ▪ Préparation FP2 ▪ Champs professionnels, publics et enjeux : handicap, intégration sociale, scolaire et professionnelle, enfance et jeunesse, vieillesse, santé mentale, addictions, etc. ▪ Développement de la personne : ressources et entraves ▪ Fonctions, rôles et posture professionnelle ▪ Valeurs : autodétermination, pouvoir d'agir, participation sociale, inclusion ▪ Droit appliqué : responsabilité, devoir de signalement, mandat de placement ▪ ...	9
ES2 Modèles et méthodes d'intervention	▪ Approches systémique, TCC, biopsychosociale, etc. ▪ Le projet d'intervention et d'accompagnement socio-éducatif en internat et en milieu ouvert ▪ Projet individualisé, gestion de situations complexes ▪ Gestion de projet ▪ Outils de communication : TEACCH, ABA, langage simplifié, etc. ▪ Gestion administrative : communication, budgets/comptabilité, rapports, systèmes qualité ▪ ...	6
ES3 Actions spécifiques et enjeux	▪ Collaboration avec les familles et soutien à la parentalité ▪ Intervention sous mandat, aide contrainte ▪ Rapport au corps et aux émotions : distance/proximité, violence, sexualité ▪ Défis du développement durable et de la digitalisation pour les professionnel·le·s et les bénéficiaires <i>Thématiques à choix</i> Prévention de la maltraitance institutionnelle, Insertion socio-professionnelle, Réseaux sociaux et accompagnement, Éducation en milieux scolaire et pré scolaire, Pharmacologie, ...	6
FP2 2^e période de formation pratique	Partie terrain : 24 ECTS ▪ Elaboration, réalisation, évaluation DCPT ▪ Documentation portfolio ▪ ... Partie intégration : 3 ECTS ▪ Analyse des pratiques ▪ Supervision pédagogique ▪ ...	27

5.3 Les approfondissements

Les approfondissements regroupent le module interprofessionnel, le module Travail de Bachelor, le module libre, le module d'approfondissement, les crédits libres et le module professionnalité et recherche.

Ils viennent compléter le parcours des étudiant·e·s en leur offrant la possibilité de développer des besoins et intérêts spécifiques tout en justifiant de la cohérence et de l'articulation de leurs choix avec l'ensemble de leur cursus. Les liens entre ces différents modules se retrouvent dans le portfolio tenu par chaque étudiant·e.

Module	Description	Crédits ECTS
Intpro Module interprofessionnel	▪ Portfolio ▪ Préparation FP2 ▪ Thématiques à choix abordées sous l'angle de l'interprofessionnalité ▪ ...	6
TB Travail de Bachelor	1 ^{ère} partie : méthodologie de recherche et projet (équivalent à 6 ECTS) 2 ^e partie : réalisation et soutenance (équivalent à 9 ECTS)	15
MAP Module d'approfondissement	1 module à choix dans le catalogue commun aux quatre hautes écoles...	12
ML Module libre	Choix effectué en cohérence avec le parcours de formation	3
CL Module crédits libres	Choix effectué(s) en cohérence avec le parcours de formation	3
Intv2 Professionnalité et recherche	▪ Portfolio ▪ Valorisation de travaux réalisés dans le cadre de la formation ▪ Rencontres école/terrains/recherche ▪ Evaluation de la formation... ▪ ...	3

5.3.1 Le module interprofessionnel

Ce module propose de réunir les étudiant·e·s des trois options pour aborder des approches méthodologiques spécifiques sous l'angle de l'interprofessionnalité au sens large.

L'objectif principal de ce module est de renforcer les compétences nécessaires au travail en réseau ainsi que les logiques de collaboration entre les professionnel·le·s des trois métiers historiques du travail social et des autres professions concernées (santé, ordre judiciaire, milieux politiques, etc.). Ce focus sur la collaboration doit permettre aux étudiant·e·s de préparer leur inscription dans la seconde période de formation pratique.

Le module interprofessionnel permet de :

- Collaborer et intervenir en fonction des spécificités métier
- Identifier les dynamiques de collaboration et les rapports de pouvoir sous-jacents
- Proposer des modes de collaboration à partir des compétences spécifiques
- Utiliser des méthodes concrètes pour construire la collaboration
- Préparer son inscription dans la FP2 (projet d'intervention)
- ...

5.3.2 Le module Travail de Bachelor

Le Travail de Bachelor (TB) est réalisé en petit groupe ou individuellement.

L'attribution des crédits du module TB a lieu à l'intérieur de la durée ordinaire des études.

Il équivaut à 15 crédits ECTS et englobe deux parties :

- Une partie attribuée à l'élaboration du projet, équivalant à un volume de travail de 6 crédits ECTS ; le projet accepté constitue un prérequis à la réalisation et à la soutenance du TB
- Une partie de réalisation et de soutenance du travail, équivalant à un volume de travail de 9 crédits ECTS

Le TB constitue une initiation encadrée à une démarche de recherche comprise dans un sens large. Il doit être orienté vers l'exploration et l'analyse de phénomènes ou de composantes du travail social ou de son contexte.

Les objectifs du TB contribuent à l'acquisition de l'ensemble des compétences attendues en fin de formation.

Il permet de :

- Intégrer et d'approfondir des aspects liés aux champs professionnels
- Développer la capacité à problématiser une question, à se référer à des cadres théoriques actualisés et des méthodes pertinentes de récolte et d'analyse des données
- Favoriser les capacités d'analyse, une prise de distance critique, un approfondissement et une intégration des connaissances acquises au cours de la formation
- Exercer une démarche méthodologique rigoureuse
- Développer les capacités de communication et d'argumentation à l'oral et à l'écrit dans le processus de réalisation et dans la restitution finale
- ...

5.3.3 Le module d'approfondissement

Des offres d'approfondissement inter-écoles en lien avec des champs d'intervention du travail social sont co-construites par les quatre haute écoles et sont créditées de 12 ECTS. Ces approfondissements offrent aux étudiant·e·s l'opportunité de construire leur cursus de formation suivant leurs intérêts et besoins de formation.

Ces offres ont pour objectifs de :

- Permettre aux étudiant·e·s d'approfondir certaines thématiques du travail social : problématique sociale, champ d'intervention professionnel, contexte d'action, méthode d'enquête, d'intervention ou de communication
- Expérimenter la collaboration entre étudiant·e·s, enseignant·e·s, chercheur·e·s, professionnel·le·s, institutions et publics sur un objet d'investigation et de réflexion lié à l'actualité des problématiques et des pratiques sociales
- Favoriser la mise en place d'un principe de mobilité pour les étudiant·e·s et la constitution d'équipes pédagogiques inter-écoles

Les thèmes développés dans les modules d'approfondissement abordent la spécificité de certains champs d'intervention en lien avec le tissu professionnel.

Chaque haute école propose un certain nombre de modules d'approfondissement. Les étudiant·e·s ont la possibilité de s'inscrire dans leur haute école de rattachement ou dans une autre haute école du domaine, en fonction de leur choix et de l'offre existante.

5.3.4 Le module libre

Un temps de formation appelé « module libre » doit permettre aux étudiant·e·s de se familiariser avec le développement de projets individuels et/ou collectifs et de compléter leur parcours de formation en fonction de leurs intérêts.

Ce temps d'études, dont l'aménagement temporel est flexible, s'inscrit dans un éventail de possibilités :

- Des projets individuels ou collectifs
- Des projets en collaboration avec les partenaires de formation et/ou le milieu de la recherche
- L'organisation ou la participation à des événements sociaux ou culturels
- Des modules d'enseignement thématiques proposés par des enseignant·e·s ou par des étudiant·e·s
- Des projets d'immersion professionnelle dans d'autres contextes
- Des modules de préparation à la mobilité internationale
- Des modules ou cours suivis dans une autre haute école
- L'acquisition de techniques ou d'autres ressources
- ...

5.3.5 Le module crédits libres

Ce module, dont l'aménagement temporel est flexible et qui peut être combiné avec d'autres modules, permet de valoriser la participation à des activités ou événements qui viennent étoffer le parcours de formation :

- Des engagements associatifs (internes à la HES-SO ou externes)
- La participation à des événements académiques (congrès, colloques, conférences, etc.)
- La reconnaissance de cours suivis en parallèle à la formation
- La reconnaissance de cours de préparation à la mobilité internationale
- Des activités de soutien aux études (mentorat, coaching, etc.)
- ...

6. La mobilité

Le Bachelor of Arts en Travail social HES-SO soutient la mobilité des étudiant·e·s. Celle-ci peut prendre plusieurs formes :

- Une mobilité entre les quatre hautes écoles du domaine Travail social, notamment par les choix possibles de modules d'approfondissement (MAP)
- Une mobilité internationale permettant de s'impliquer dans d'autres contextes, notamment sur l'une des deux périodes de formation pratique. Dans ce cas, l'autre période de formation pratique doit nécessairement s'inscrire dans l'offre proposée par les hautes écoles
- Une mobilité académique, nationale ou internationale, permettant de découvrir d'autres contextes de formation, se déroulant normalement sur le 5^e semestre pour la forme d'études à plein temps
- Une mobilité selon des projets spécifiques à chacune des hautes écoles

Au maximum, et hormis la mobilité entre les quatre hautes écoles du domaine Travail social, l'étudiant·e ne peut effectuer plus de deux semestres en mobilité.

7. Le système de qualification

La formation modulaire Bachelor of Arts HES-SO en Travail social se réfère au système d'accumulation de crédits ECTS qui définit le volume de travail que l'étudiant·e doit fournir durant ses études professionnelles. Les crédits représentent la valeur formelle quantitative de ce volume de travail.

Les crédits ECTS d'un module de formation sont octroyés à l'étudiant·e après l'évaluation et la validation de l'acquisition des qualifications requises. L'étudiant·e obtient son diplôme lorsque les 180 crédits ECTS spécifiés dans le présent PEC sont acquis. Le supplément au diplôme et le relevé de notes témoignent du cursus de formation qu'a suivi un·e étudiant·e.

Le système de crédit ECTS permet la transparence et la comparabilité des formations entre les établissements d'enseignement supérieur, favorise la mobilité nationale et internationale des étudiant·e·s et la reconnaissance des acquis.

L'échelle de notation utilisée dans le cadre de la formation Bachelor indique les critères pour l'attribution des crédits selon le niveau de prestation de l'étudiant·e :

A	excellent
B	très bien
C	bien
D	satisfaisant
E	suffisant
F	insuffisant

Certains modules font l'objet d'une appréciation en termes d'acquis/non acquis.

8. La qualité

La filière de formation Bachelor of Arts HES-SO en Travail social est intégrée dans le système qualité de la HES-SO. Les modules font l'objet d'évaluations périodiques à l'aide d'évaluation des enseignements par les étudiant·e·s (HES-SO, 2019) et de questionnaires remplis par les enseignant·e·s. Les résultats sont transmis à l'instance désignée dans chaque haute école (boucle de l'évaluation). Cette procédure permet d'ajuster des enseignements, des modalités pédagogiques ou des dispositifs d'évaluation. Le partenariat avec les milieux professionnels dans le cadre de la formation est un moyen de vérifier régulièrement l'adéquation du Plan d'études cadre par rapport aux évolutions des pratiques professionnelles. Un système d'évaluation continue du PEC 2020 impliquant les quatre hautes écoles est également mis en place.

Références

Berthiaume D. & Daele M. (2010), «Evaluer les apprentissages des étudiant.e.s à l'aide du portfolio. », *Les mémos du CSE*, [Lien]

Commission européenne (2008), *Le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (CEC)*, Luxembourg : OPOCE. doi : 10.2766/18994, [Lien]

Commission européenne (2017), *Guide d'utilisation ECTS 2015*, Luxembourg : OPOCE. doi : 10.2766/87308

Organisation des Nations Unies (2015), *17 objectifs de développement durable*, [Lien]

HES-SO (2014), *Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO*, Delémont, [Lien]

HES-SO (2017), *Glossaire enseignement*. Publication du dicastère Enseignement, Delémont, [Lien]

HES-SO Service d'appui au développement académique et professionnel (SADAP) (2019). *L'évaluation de l'enseignement par les étudiants. Un guide réflexif*, [Lien]

IASSW & IFSW (2014), *Définition globale du travail social*, [Lien]

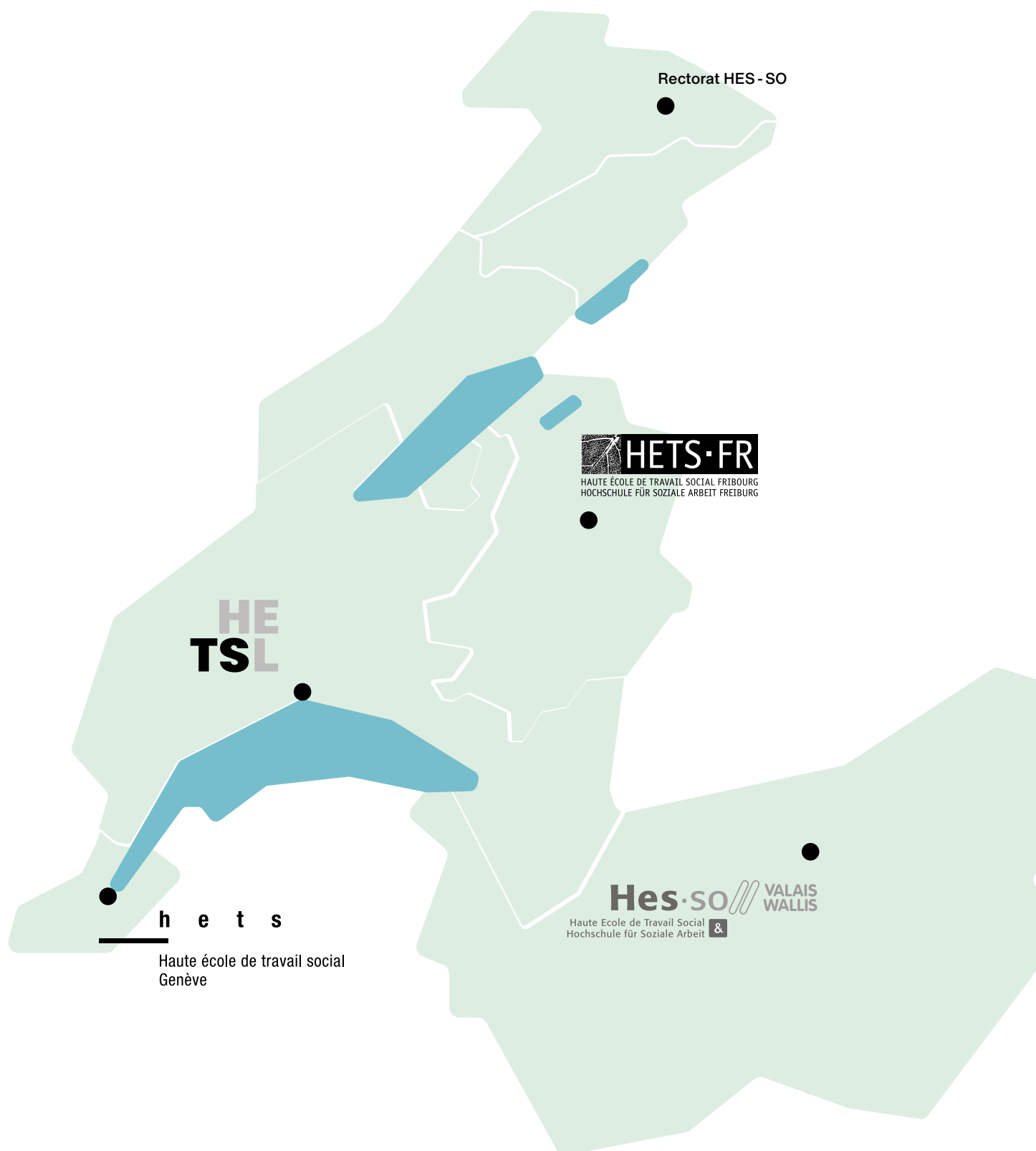
Lerbet G. (1995), Chapitre VII, « Cognition, paradoxes, et alternance. » Dans G. Lerbet, *Bio-cognition, formation et alternance*, Paris : L'Harmattan

Prégent R., Bernard H. et Kozanitis A. (2009), *Enseigner à l'université dans une approche-programme*, Montréal, Canada : Presses internationales Polytechnique

swissuniversities (2019a), *Descripteurs de Dublin*, [Lien]

swissuniversities (2019b), *Le cadre de qualification pour le domaine des hautes écoles nqf.ch – HS*, [Lien]

Tardif J. (2006), *L'évaluation des compétences : documenter le parcours de développement*, Montréal : Chenelière Education.



Hes·so